

*Influencez votre collectivité pour la mise en valeur
de la biodiversité de votre lac!*

Une bande riveraine modèle près de chez vous !

La thématique de la Parfaite vision

Les rives jouent un rôle déterminant dans la protection de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau. Une bande riveraine possédant les trois strates de végétation remplit des fonctions écologiques importantes : elle freine les apports en nutriments et contaminants en provenance des eaux de ruissellement, elle procure des habitats de qualité pour la faune, elle fournit de l'ombre au plan d'eau en créant un écran naturel contre son réchauffement, etc.

La bande riveraine thématique *La Parfaite vision* permet de protéger et de maintenir la diversité faunique en plus de réduire l'empreinte environnementale des citoyens demeurant en bordure des lacs, de retrouver un cadre naturel pour la pratique d'activités de plein air et ultimement, d'atténuer les impacts de la villégiature sur la qualité de l'eau.

Pour la thématique *La Parfaite vision*, les végétaux ont été choisis en fonction de leur hauteur à maturité, généralement de moins de deux mètres, et de leur floraison ou feuillage attrayant. Ces plantes permettent également aux riverains de profiter pleinement de la vue, non seulement sur leur lac, mais aussi sur leur rive verdoyante et fleurie. Ces fleurs peuvent également être visitées par une multitude d'espèces animales, telles que les oiseaux, les papillons et les abeilles. Ces dernières connaissent un déclin croissant, ce qui met en péril la pollinisation, fonction essentielle pour l'obtention de fruits et de certains légumes. En privilégiant ces végétaux, vous pourrez profiter d'une parfaite vision, tout en donnant un coup de pouce aux espèces utilisatrices des bandes riveraines.

COMBATTEZ LE VERT PAR LE VERT

Le projet **Combattez le VERT par le VERT** vise à favoriser des pratiques durables en incitant les collectivités à poser des gestes pour améliorer leur environnement.

Avec la participation des riverains, les aménagements de bandes riveraines réalisés dans le cadre de ce projet se situent sur 10 lacs des territoires de Lanaudière et des Laurentides. Les rives revégétalisées s'inspirent de l'un des cinq thèmes développés par l'OBV CARA : l'Envolée, la Parfaite vision, la Paresseuse, le Gardemanger et le Bouclier faunique. Différentes espèces de végétaux sont mises en valeur selon la thématique abordée. Au travers de ces dernières, certaines plantes sont implantées pour leur qualité de captation du phosphore et de diminution de l'érosion.

L'objectif est de démystifier l'usage des végétaux indigènes afin de créer des bandes riveraines attrayantes et naturelles tout en devenant une référence visuelle pour les citoyens.



Ouaouaron

Plan d'aménagement

Liste des végétaux indigènes

Voici, à titre d'exemple, un plan d'aménagement conçu selon cette thématique :



Nom français : Ancolie du Canada
Nom latin : *Aquilegia canadensis*
Hauteur: 30-60 cm
Largeur: 30-35 cm
Sol: Sablonneux
Humidité: Faible
Exposition: Plein soleil



Nom français : Iris versicolore
Nom latin : *Iris versicolor*
Hauteur: 55 cm
Largeur: 45 cm
Sol: Sableux, loameux, argileux
Humidité: Élevée à très élevée
Exposition: Plein soleil, mi-ombre



Nom français : Houx verticillé
Nom latin : *Ilex verticillata*
Hauteur: 180-300 cm
Largeur: 180-300 cm
Sol: Loameux
Humidité: Élevée
Exposition: Plein soleil, mi-ombre



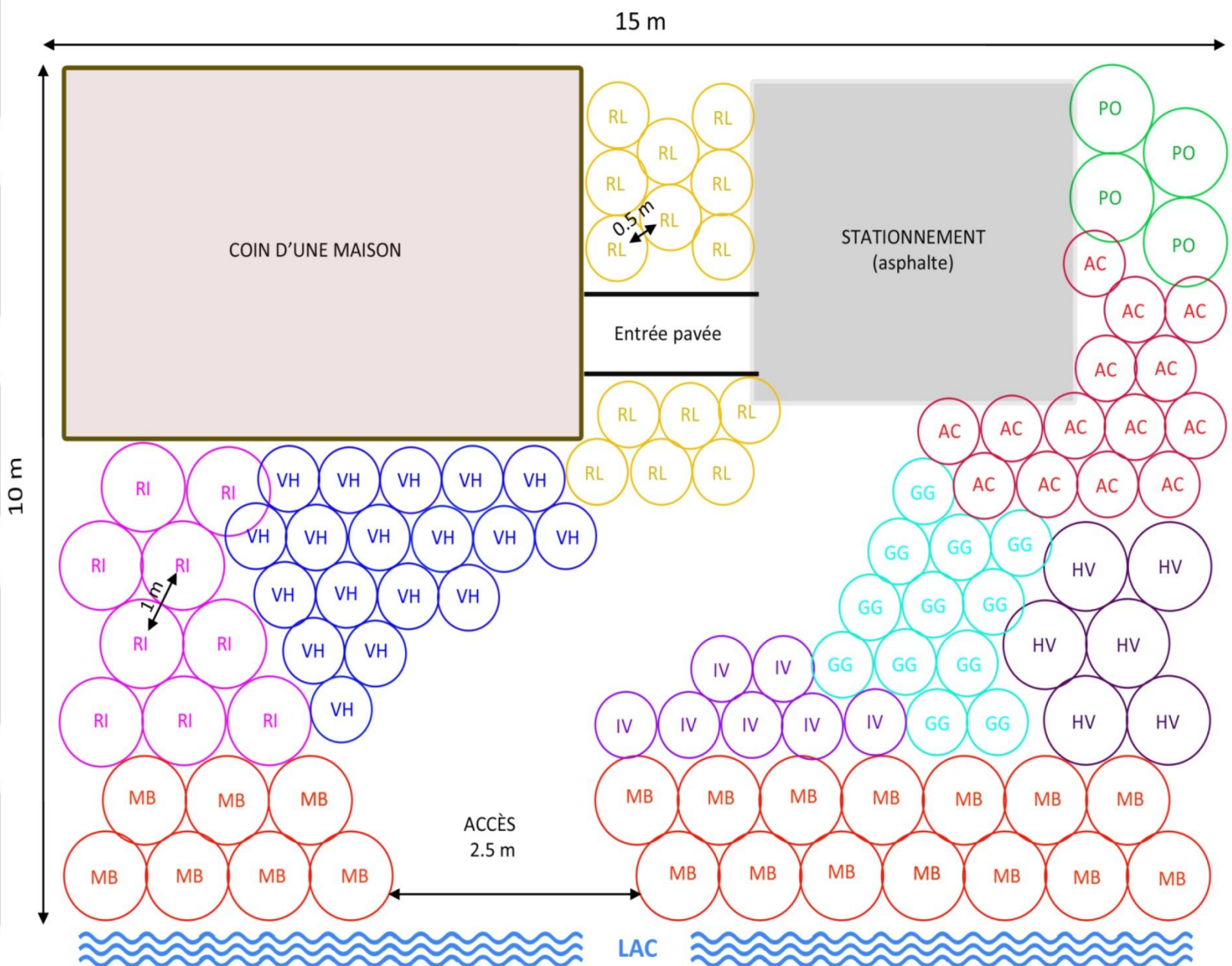
Nom français : Dièreville chèvrefeuille
Nom latin : *Diervilla lonicera*
Hauteur: 90-100 cm
Largeur: 90-100 cm
Sol: Sableux, graveleux
Humidité: Faible à moyenne
Exposition: Plein soleil



Nom français : Eupatoire maculée
Nom latin : *Eupatorium maculatum*
Hauteur: 100-150 cm
Largeur: 60 cm
Sol: Loameux
Humidité: Moyenne à élevée
Exposition: Plein soleil, mi-ombre



Nom français : Myrique baumier
Nom latin : *Myrica gale*
Hauteur: 60 -120 cm
Largeur: 200 cm
Sol: Loameux
Humidité: Élevée
Exposition: Plein soleil et mi-ombre



Légende

- | | | |
|----------------------|-------------------------|------------------------------------|
| MB : Myrique baumier | RL : Rudbeckie laciniée | HV : Houx verticillé |
| RI : Rosier inerme | IV : Iris versicolore | AC : Ancolie du Canada |
| VH : Verveine hastée | GG : Galane glabre | PO : Physocarpe à feuilles d'obier |

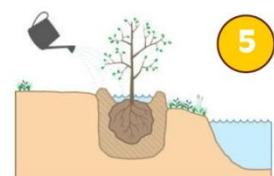
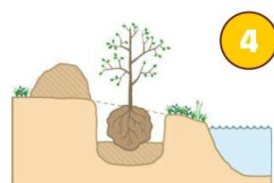
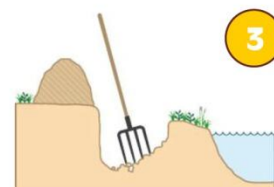
Liste des plantes suggérées dans un aménagement de type *La Parfaite vision*

- (*Aquilegia canadensis*) Ancolie du Canada
- (*Calamagrostis canadensis*) Calamagrostide du Canada
- (*Carex grayi*) Carex de Gray
- (*Cornus alternifolia*) Cornouiller à feuilles alternes
- (*Cornus stolonifera*) Cornouiller stolonifère
- (*Diervilla lonicera*) Dièreville chèvrefeuille
- (*Dryopteris carthusiana*) Dryoptère spinuleuse
- (*Acer rubrum*) Érable rouge
- (*Eupatorium maculatum*) Eupatoire maculée
- (*Chelone glabra*) Galane glabre
- (*Helenium autumnal*) Hélénie automnale
- (*Ilex verticillata*) Houx verticillé
- (*Iris versicolor*) Iris versicolore
- (*Lilium canadense*) Lis du Canada
- (*Myrica gale*) Myrique baumier
- (*Panicum virgatum*) Panic raide
- (*Physocarpus opulifolius*) Physocarpe à feuilles d'obier
- (*Physostegia virginiana*) Physostégie de Virginie
- (*Rosa blanda*) Rosier inerme
- (*Rudbeckia laciniata*) Rudbeckie laciniée
- (*Spiraea latifolia*) Spirée à larges feuilles
- (*Verbena hastata*) Verveine hastée
- (*Vitis riparia*) Vigne de rivage
- (*Parthenocissus quinquefolia*) Vigne vierge à cinq folioles
- (*Viburnum nudum* var. *cassinoides*) Viorne cassinoïde
- (*Viburnum trilobum*) Viorne trilobée

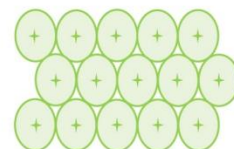


Des astuces pour une meilleure plantation :

1. Lors de la plantation, il est généralement conseillé de garder une **distance moyenne de 50 cm à 1 mètre entre les plants d'herbacées et d'arbustes**. Tandis que pour les **arbres**, une **distance de 5 mètres** assurera une croissance optimale pour ces végétaux.
2. Plantez en quinconce (les rangées décalées les une par rapport aux autres);
3. Creusez un trou légèrement plus grand que le diamètre du pot. Remuez le sol au fond du trou afin que ce dernier soit meuble;
4. Retirez le plant du pot en le manipulant délicatement et déposez-le dans le trou de manière à ce qu'il soit bien droit. Le haut de la motte (ou collet) doit être au même niveau que le sol. Au besoin, ajoutez de la terre dans le fond du trou (moins d'un tiers);
5. Remplissez le trou avec de la terre excavée, puis tassez légèrement;
6. Arrosez abondamment et attendez que l'eau soit absorbée avant de tassez délicatement la terre autour des racines;
7. Taillez les branches endommagées;
8. Ne fertilisez pas! Les plantes indigènes sont bien adaptées à nos sols, les fertiliser s'avère inutile et nuisible pour le plan d'eau adjacent;
9. Arrosez les premiers jours, surtout en période de canicule.



Images tirées de:
<http://banderiveraine.org/planter/faire-la-plantation/la-technique-de-base/>



Plantation en quinconce

Une initiative de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (OBV CARA) dans le cadre de l'Opération Bleu-Vert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du programme *Alimenter le changement* de Shell Canada.

Opération
Bleu Vert | Plan concerté contre les cyanobactéries



Organisme de bassin versant
Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, OBV CARA
100, rue Fabre, Joliette (Québec) J6E 9E3
Tél. : 450 755-1651 | Téléc. : 450 755-1653
www.cara.qc.ca | info@cara.qc.ca

Fondé en 1983, la Corporation de l'Aménagement de Rivière l'Assomption (OBV CARA) a pour principal mandat l'élaboration et la mise en œuvre progressive du plan directeur de l'eau pour la Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption, laquelle englobe les bassins versants des rivières L'Assomption, de l'Achigan, Ouareau, Saint-Esprit, Noire, Saint-Jean ainsi que la zone des cours d'eau agricoles de Repentigny, Saint-Sulpice et Lavaltrie. L'OBV CARA, tout en s'impliquant dans le milieu pour favoriser une approche par bassin versant, encourage la participation active des communautés concernées à l'échelle locale.